



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 27 MARS 2023

Nombre de conseillers : 30
- Présent(e)s : 25
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s :
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 27 Mars, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 20 Mars 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à l'Espace Jean Gabin à CHAPONNAY, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES, Christelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, Pascale LUCARELLI, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Frédérique LEPERS (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Patrice LAVERLOCHERE (Ternay)

Pouvoirs :

M. Nicolas VARIGNY (Chaponnay) a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)
Mme Béatrice CROISILE (Ternay) a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL (Ternay)
M. Roberto POLONI (Ternay) a donné pouvoir à M. Mattia SCOTTI (Ternay)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Justine BONNARD (Ternay)

N°2023-27-7.1.1
27/03/2023

Affectation du résultat du budget annexe Ecole de Musique de l'Ozon

Mireille BONNEFOY, Vice-présidente déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-5 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant les commissions finances des 22 février et 15 mars 2023 ;

Considérant les bureaux communautaires des 30 janvier, 6 février, 13 février et 13 mars 2023 ;

Le compte administratif afférent à l'exercice 2022 du budget annexe de l'Ecole de Musique de l'Ozon, tel qu'adopté en la présente séance, laisse apparaître le résultat suivant :

Résultat de fonctionnement cumulé 2022	22 929,17 €
Résultat d'investissement cumulé 2022	26 002,39 €
Solde des restes à réaliser	- 4 336,15 €
Report section d'investissement	21 666,24 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le report du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 pour la somme de 22 929,17 € au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement du budget primitif afférent à l'exercice 2023 ;
- **APPROUVE** le report du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2022 pour la somme de 21 666,24 € au compte 001 - recettes de la section d'investissement du budget primitif afférent à l'exercice 2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, en tant qu'ordonnateur de la CCPO, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Télétransmise en Préfecture le **31 MARS 2023**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **31 MARS 2023**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

Pour le Président empêché,
le ...²..... Vice-président
.....*Nichel BOULUD*.....

